

Paris, le 29 mars 2019

OUI à l'unité syndicale... sans manœuvres politiciennes !

L'avenant conventionnel n°11 signé par l'USPO, seule, a transformé et amélioré l'économie de l'officine en transférant la marge commerciale au profit d'honoraires de dispensation, indépendants des prix et des volumes.

Cet avenant a diversifié les missions du pharmacien d'officine résolument tournées vers l'accompagnement du patient : généralisation de la vaccination, télémedecine, bilan partagé de médication, chimiothérapie orale.

L'engagement de notre syndicat sur ces nouvelles orientations a convaincu les députés de renforcer le rôle du pharmacien de proximité dans le projet de loi Santé : généralisation du pharmacien correspondant, dispensation de médicaments et de vaccins à prescription médicale obligatoire, modalités de calcul du pharmacien adjoint (en cours).

Par la dynamique impulsée par l'USPO, ces avancées ont été obtenues en alliant les forces et les compétences des représentants de la profession : étudiants, Ordre et groupements.

A un moment aussi important pour la profession, pourquoi vouloir revenir vingt ans en arrière et prôner la fusion pour mieux éliminer l'autre ?

L'USPO construit avec tous l'avenir de notre profession.

A l'unanimité, les membres de l'USPO, réunis en Assemblée générale ce vendredi 29 mars, appellent la FSPF à engager un dialogue constructif et respectueux entre les deux syndicats et les autres représentants de la profession.

Les membres de l'AG USPO